



ARRETE MUNICIPAL A2024 257
COURSE CYCLISTE TOUR DU VALROMEY

La Maire de la commune de CREMIEU (Isère)

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifiée par les décrets des 5 et 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 13 mars 2024 par le **Président de 'Tour du Valromey Organisation'**

VU l'usage exclusif temporaire de la chaussée conformément à l'article R.414_3-1 du décret N°2017-1279 du 9 août 2017

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants à l'épreuve cycliste Ain Bugey Valromey tour, **le 13 juillet 2024**, qui traverse la commune de Crémieu, en agglomération, et plus particulièrement le CD 140, route de Dizimieu et le CD 517, Faubourg des Moulins en direction de la commune de Moras (38).

A R R E T E

Article 1er : Le stationnement des véhicules route de Dizimieu sur la commune de Crémieu, sera interdit des deux côtés de la chaussée le 13 juillet 2024.

Article 2 : L'accès depuis toutes les rues adjacentes aux rues mentionnées dans l'article 1 sera sécurisé par l'organisateur de la manifestation sportive. L'intersection du CD517, Faubourg des Moulins et du CD 140, Route de Dizimieu sera sécurisée par un agent de Police Municipale de la commune de Crémieu.

Article 3 : La chaussée sera à l'usage exclusif de la manifestation sportive, le temps du passage des cyclistes et des véhicules de course.

Article 4 : Cette réglementation sera applicable le 13 juillet 2024 de 14H 40 à 15H30.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Crémieu le 30 juin 2024

La Maire,

Copie du présent arrêté est adressée à :
Sous-Préfecture de La Tour du Pin
Monsieur le Responsable de l'agence routière et technique de Crémieu
Gendarmerie de Crémieu
Monsieur le Commandant du SDIS

